

Axe 4 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace

Sous-axe 4.2 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques publiques de gestion de l'espace

Groupe thématique : Hors GTh

Action 31 : Promouvoir la contribution des Fédérations des Chasseurs et de leur réseau de sociétés locales de chasse à la conservation des milieux humides

CONTEXTE

Le monde de la chasse est bien conscient de l'importance des milieux humides non seulement pour son activité mais également pour le maintien de la biodiversité, pour la prévention des catastrophes naturelles ou pour le maintien de la qualité des eaux.

Les 110 Fédérations Régionales et Départementales de Chasseurs (FRC et FDC) et leur réseau de 70 000 associations communales de chasse contribuent financièrement et interviennent de façon substantielle dans la conservation et la gestion des milieux humides. La Fédération Nationale des Chasseurs et la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage (FPHFS) accompagnent le réseau dans cette dynamique.

OBJECTIFS ET CONTENU (Plan validé et extensions)

La Fédération Nationale des Chasseurs s'engage à renforcer et promouvoir la mise en œuvre des politiques de conservation des milieux humides au sein du réseau cynégétique dans les 4 domaines suivants : sensibilisation, acquisition foncière à but conservatoire, restauration et gestion durable, suivi et connaissance.

SPECIFICITES OUTRE-MER

/

VOLET CESP (Communication/Education-Formation/Sensibilisation/Participation)

Volets Connaissance et sensibilisation

Action 1. Recensement des actions pilotes menées en milieu humide par les Fédérations des Chasseurs et la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage (FPHFS).

Ces actions sont recensées notamment dans les documents suivants :

- Base de données Cyn'Actions Biodiv' (<http://chasseurdefrance.com/cynactions/>) et actions des Fédérations des Chasseurs pour la mise en œuvre des PNAMH au 14 octobre 2016 (Annexe 1)
- « Chasseurs et zones humides : Action ! », FNC, 2009 (Annexe 2)
- « Conservation des zones humides landaises. 35 ans d'actions des chasseurs », FDC 40, 2007 (Annexe 3)
- « Les zones humides chassées. Des territoires alliés de la biodiversité et de la préservation de la ressource en eau », FDC 76, Juin 2016, Film (Annexe 4)

Action 2. Développement de l'action « Fleuves et rivières propre » (<http://www.fleuves-rivieres-propres.fr/>) et d'un réseau de chantiers nature sur les milieux humides par la Fondation pour la protection des habitats de la Faune Sauvage

Action 3. Sensibilisation des Fédérations des Chasseurs à la gestion des zones humides (relais des Journée Mondiale des Zones Humides, transfert de documents du Groupe National Milieux Humides, organisation d'un atelier national avec les Agences de l'eau, etc.)

Action 4. Intégration du volet « Zone humide » dans l'étude prospective de la contribution des chasseurs aux services écosystémiques (BIPE 2)

PILOTE(S) ET PARTENAIRES**Pilote**

Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)

Partenaires

Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage (FPFHS) dans le cadre du développement d'un réseau de chantiers nature

GROUPE DE TRAVAIL SPECIFIQUE

Commission Nationale Gibier d'Eau de la Fédération Nationale des Chasseurs

PLAN DE FINANCEMENT*Ces actions sont intégralement financées par la FNC et la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage***CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE : RESULTATS ATTENDUS ET OBTENUS**

Calendrier prévisionnel	Objectifs	Mise en œuvre	Indicateurs/Précisions
2014	Action 3 : Sensibilisation à la gestion des zones humides et relais auprès des Fédérations des chasseurs	Organisation d'un atelier national avec les agences de l'eau (10/09/2014)	
2015 – 2016 – 2017-2018	Action 1 : Recensement des actions pilotes menées sur les milieux humides par les Fédérations de chasseurs et la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage (FPFHS)	Conception, mise en ligne et renseignement de l'outil Cyn'Actions Biodiv'	
2016	Action 4 : Intégration du volet « Zone humide » dans l'étude prospective de la contribution des chasseurs aux services écosystémiques (BIPE 2)	Intégration du volet « Zone Humide » et lancement de l'étude BIPE 2	Nombre d'actions référencées sur la thématique zones Humides, nombre de fédérations participantes Nombre d'actions extraites sur la thématique Zones Humides
	Action 2 : Appui au développement de l'action « Fleuves et rivières propre » et d'un réseau de chantiers nature sur les milieux humides avec la Fondation pour la protection des habitats de la Faune Sauvage	Réunions préparatoires, signature d'une convention, recrutement de services civiques pour l'animation, développement de l'opération et déploiement des chantiers nature	
	Action 3 : Relais et sensibilisation de la gestion des zones humides auprès des Fédérations des chasseurs	Information au réseau fédéral et communication via le site Internet et les réseaux sociaux de la FNC au sujet de la Journée Mondiale des Zones Humides Circulaire et transmission des documents d'information du Groupe national Milieux Humides au réseau fédéral	

OBSERVATIONS SUR L'ACTION ET SON DEROULEMENT

Les chasseurs de France, selon un concept de conservation par l'usage, aujourd'hui inscrit au Code de l'Environnement (Article L.110), gèrent des milliers de zones humides en France. Ils ont une empreinte écologique positive sur les zones humides et permettent le maintien de ces territoires en espaces naturels, et souvent, leur classement en zonage de protection. L'étude BIPE 2 sur la chasse et les services écosystémiques a pu évaluer la contribution des chasseurs français en faveur de l'aménagement des zones humides à un équivalent de 61 millions d'euros pour l'année 2014.

« POUR ALLER PLUS LOIN » : PROPOSITIONS DE SUITES A CETTE ACTION / D'ACTION(S) COMPLEMENTAIRE(S) OU NOUVELLE(S)

Le temps où les chasseurs ne sont mentionnés que pour les prélèvements qu'ils effectuent sur les espèces de gibier d'eau et les problèmes de dérangement est révolu. De l'émotionnel que peut susciter l'acte de chasse, il faut maintenant passer au pragmatisme dans la mise en œuvre des politiques de conservation de la nature.

3^{ème} PLAN NATIONAL MILIEUX HUMIDES 2014-2018

ACTION 31

Du fait de l'exercice de leur passion, les chasseurs s'investissent dans la conservation des milieux humides. D'un point de vue global, ces actions ont une empreinte écologique positive sur la conservation de ce type d'écosystème. Pour aller plus loin, au-delà des clivages partisans, la Fédération Nationale des Chasseurs et la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage souhaiteraient aujourd'hui recevoir un soutien plus formel et plus actif de la part de leur ministère de tutelle.

Reconnaissance

Inscription systématique au sein de la SNB, ORB, PNA de cette approche de conservation par les usages, notamment sur les milieux humides. Cette approche de conservation par les usages est conforme aux principes et lignes directrices d'Addis Abeba sur la Conservation de la Diversité Biologique, inscrite dans les principes généraux du code de l'environnement (L 110) depuis la récente loi sur la reconquête de la biodiversité mais également reconnue dans le concept de bonne intendance du territoire (i) (ii) (iii) (iv).

Communication & sensibilisation

- Porté à connaissance vis-à-vis des partenaires et opérateurs de la gestion des zones humides du rôle et mobilisation possibles des chasseurs, de leurs fédérations et de leur fondation: agences de l'eau, acteurs de la compensation écologique, conservatoires du littoral et d'espaces naturels, espaces naturels sensibles, réserves naturelles, etc.

- Porté à connaissance auprès des services déconcentrés du Ministère de l'importance d'impliquer les propriétaires de milieux humides et les ayants-droit comme les chasseurs, dans les projets de conservation des milieux humides et dans l'obtention des financements y afférant.

Cet appui et cette reconnaissance de notre Ministère de tutelle est nécessaire pour une démultiplication des services rendus par les propriétaires et chasseurs à la conservation des milieux humides.

- (i) Disselhoff Tilmann (2015), Alternative Ways to Support Private Land Conservation, Report to the European Commission*
- (ii) Racinska, I. Baratt, L. Maouli, C. (2015) Life and Land Stewardship, Current status, challenges and opportunities, Report to the European Commission*
- (iii) Repenser et fonder l'intendance du territoire en France, actes du séminaire régional du projet LIFE + LandLife, 22 avril 2013 Montpellier SupAgro*
- (iv) <http://www.landstewardship.eu/fr/land-stewardship/>.*